

Contacter mon référent
ou correspondant sûreté
par l'intermédiaire
de mon commissariat de police
ou de ma brigade de gendarmerie



Commerçants,
Soyez **ACTEUR**
de votre
Sécurité !

Je note les références ici :

EN CAS D'URGENCE,
POUR DEMANDER UNE INTERVENTION
DES SERVICES DE **POLICE**
OU DE **GENDARMERIE**,
COMPOSEZ LE **17** OU LE **112**.



Protéger Prévenir Réagir

Renseignez vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de votre secteur afin de bénéficier des conseils d'un référent ou correspondant sûreté.

Protégez vos locaux par des installations techniques adaptées :



Rideau Metallique



Alarme anti-intrusion



Vidéoprotection



Éclairage

Aménagez votre surface de vente pour éviter les vols et laissez des visuels sur l'extérieur pendant l'ouverture (pas de vitre obstruée).



Sensibilisez votre personnel aux mesures de prévention.

Évitez les habitudes : livraisons à horaires irréguliers, dépôts des fonds...

Réduisez les risques : Laissez juste un fond de caisse, pas de marchandise visible durant les fermetures et vacances, évitez de rester seul dans le commerce.

Signalez tout fait suspect ou tentative délictueuse aux forces de sécurité : il s'agit d'éviter un passage à l'acte à l'encontre de votre commerce ou de celui d'un voisin.



En cas d'agression ne vous opposez pas physiquement à votre agresseur.

VOTRE VIE EST PLUS IMPORTANTE QUE VOTRE FONDS DE COMMERCE.



Conservez votre calme et faites des gestes précis, ne cherchez pas à gagner du temps.

Essayez de mémoriser un maximum d'informations sur votre agresseur, son véhicule éventuel et sa direction de fuite.

Appelez le 17 et ne touchez à rien ! Il s'agit de préserver les traces pour les enquêteurs.

